



Mon ex colocataire ne paie pas sa part de loyer restant due

Par **malakian**, le **11/02/2008** à **19:17**

Bonjour,

Voici mon problème

Je vivais en couple. Il y a 3 ans (octobre 2004) mon ex et moi avons pris un logement en collocation solidaire. Ma mère s'est portée caution pour elle et moi.

Officiellement mon ex a quitté le logement le 15 mars 2007 après un préavis qui a débuté en décembre 2006. Officieusement elle a quitté le logement fin juillet 2006.

Nous avons quelques problèmes de loyers impayés (étudiant à l'époque) pour cet appartement qui a conduit à un jugement au tribunal d'instance où nous étions conviés elle et moi... j'ai été le seul à me présenter (9 novembre 2006).

A l'époque nous devions environ 3200 euros.

J'ai fait un prêt afin de régler une partie de ma part avant le jugement. (octobre 2006)

J'ai terminé de payer mes 1600 euros en février 2007.

Le problème

Depuis son départ mon ex fiancée n'a réglé que 200 euros de sa part en février 2007, depuis plus rien (reste 1432 euros).

Malgré mes relances j'ai fini par comprendre que rien ne se passerait.

Pour éviter les problèmes avec le bailleur j'ai continué de régler la somme ces derniers mois (somme restante actuelle 1000 euros hors loyer courant).

Mes relances envers mon ex n'ont rien donné (lettre etc....) mauvaise volonté et malhonnêteté...

Je précise que j'ai gardé l'appartement et refait une collocation avec mon frère.

Je re-précise que ma mère s'est portée caution pour mon ex.

Je sollicite votre aide car je compte régler cela avec la justice.

Depuis je n'ai plus de problème de loyer et le bailleur peut attester de ma bonne foi et de toute la bonne volonté que j'ai mise pour régler ma part.

Je précise aussi que mon ex fiancée n'a jamais contacté le bailleur depuis son préavis me laissant seul à la charge du restant dû.

J'ai mis toute ma bonne volonté et ma patience dans cette affaire mais rien n'a été fait, j'ai juste eu le droit à des promesses jamais tenues pour finir par un comportement désinvolte contre moi.

Que dois-je faire ?

Merci

Par **malakian**, le **11/02/2008** à **19:31**

En fait j'aimerais savoir si je dois pas donné la somme (1432 euros) à ma mère et quelle paie la somme due en son nom
Comme elle est caution de mon ex, j'ai entendu dire que mon seul recours c'est de payé la somme et demandé une quittance subrogatoire au bailleur afin de pouvoir me retourner contre mon ex.
Je précise que ma mère possède l'assurance protection juridique) et je viens d'en contracter une également.
tous vos conseil sont les biens venues car j'irai au bout.
C'est pas une question d'argent mais d'honneur et de principe!!! ma mère s'est portée caution pour elle ça signifie " confiance".
Et son comportement est vraiment pitoyable aujourd'hui,